



COMPTE RENDU COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CENTRALE N°5

Séance du jeudi 31 mai 2012

En ce jour de « DOUANE MORTE », la délégation SNAD CGT messagère du ras le bol des agents et à ce titre porteurs de masques « anonymous » a lu sa déclaration préalable. (www.snad.cgt.fr)



ORDRE DU JOUR

I – Tableau d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes au titre de l'année 2012

II – Suite de l'examen des demandes en révision de cadences d'avancement des contrôleurs principaux et contrôleurs de 1ère classe au titre de l'année 2011

I – TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR PRINCIPAL DES DOUANES AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Critères Statutaires :

Ont vocation les agents détenant le grade de C1 et ayant au moins un an d'ancienneté dans le 6ème échelon et 5 ans de services effectifs dans un emploi de catégorie B. Les critères sont appréciés au 1er janvier 2012. Les agents ayant vocation doivent avoir obtenu au moins la cadence moyenne au cours de l'année précédente. L'inscription au tableau d'avancement au grade de contrôleur principal doit être fondée sur la valeur professionnelle des promouvables telle qu'elle résulte des évaluations et des notations effectuées chaque année par les chefs de service.

Les agents ayant fait preuve d'insuffisance professionnelle ou ceux qui ont subi une sanction disciplinaire non amnistiée et d'une certaine gravité ne sont pas proposés au présent tableau d'avancement et doivent être rayés de la liste.

La date d'effet des nominations est fixée au 1er janvier 2012. Les agents promus seront affectés sur place à la résidence et ne seront pas astreints à suivre un stage de formation.

Nombre de postes offerts :

1308 agents ont vocation au titre de 2012 (1276 en 2011)

134 postes sont offerts au titre de 2012 (260 en 2011)

Un agent ayant vocation à Wallis et Futuna, la CAPC s'est constituée en CAPL et a inscrit l'agent en question.

Agents non proposés au présent TA :

1) agents classés parmi les 400 premiers par ordre d'ancienneté SIGRID ayant fait valoir leur droit à retraite avant la date de la CAPC et ne peuvent donc être promu au TA de CP au titre de 2012

2) Agents non proposés par les CAPL et n'ayant pas obtenu au moins la cadence moyenne au cours de la dernière année.

3) Agents non proposés par les CAPL bien qu'ayant obtenu la cadence moyenne au cours de la dernière année.

Nous avons obtenu la réintégration de eux agents dont l'insuffisance professionnelle n'était pas caractérisée.

A l'issue des débats, un tableau d'avancement de 134 agents au grade de contrôleur principal a été constitué.

Une liste complémentaire de 50 noms a été réalisée.

Pour tout renseignement supplémentaire, ne pas hésiter à contacter les élus ou le secrétariat national.

II – Suite de l'examen des demandes en révision de cadences d'avancement des contrôleurs principaux et contrôleurs de 1ère classe au titre de l'année 2011

Le président de la CAP fait le point, et précise qu'à ce jour, il ne reste plus que 12 mois à distribuer alors que nous avons ici 14 dossiers de C1 et 5 dossiers de CP à examiner. Selon lui, seuls deux mois pourraient être consommés aujourd'hui sachant que, un peu plus de 70 dossiers sont encore en attente notamment chez les C2.

Nous avons réaffirmé que ces contingences de mois étaient inacceptables au regard de la qualité des dossiers que nous avons à défendre. Nous ne sommes pas élus du personnels pour participer à une tartufferie de cogestion de l'incurie de l'administration à bien récompenser ses agents.

Contrôleurs principaux :

5 recours 5 rejets

Contrôleurs de première classe :

14 recours 11 rejets et 3 recours acceptés à force de bataille permettant d'obtenir un mois de réduction

Il ne restera plus que 9 mois pour les prochaines CAPC des mois de juin et juillet .

Les Élus du SNAD CGT

Michel LAURENT Jean Pierre ROS Ludovic HEBERT Josiane SOULA